

RAPPORT MORAL

2016/2017

L'association rassemble les agents comptables dans un réseau professionnel dynamique et convivial et constitue le relais actif de ces acteurs de terrain avec les institutions académiques et nationales. Nos objectifs sont les suivants:

- Assurer la représentativité de notre profession au niveau institutionnel national : le Ministère de l'éducation nationale dont DAF (affaires financières) et STSI (informatique de gestion), le Ministère en charge du Trésor Public dont la DGFIP, l'association des agents comptables publics, l'AFCM et l'AMF...
- Devenir force de proposition en organisant notre réflexion sur le métier d'agent comptable, son avenir, sa formation initiale et continue, la mise en œuvre et les conséquences de la responsabilité personnelle, nos intérêts professionnels.
- Maintenir les compétences au meilleur niveau en diffusant les informations et en contribuant à la formation
- Créer un réseau d'accueil et de convivialité entre les agents comptables des académies
- Assurer la représentativité auprès des partenaires institutionnels dans les académies.
- Développer une solidarité entre collègues
- Favoriser les échanges d'information professionnelle, de partage d'expériences...

Le président et les membres du bureau tiennent à remercier l'ensemble des adhérents qui, par leur présence et leur participation aux différentes actions proposées participent de la vitalité de l'association.

L'association dans son environnement :

L'association est inscrite comme un partenaire majeur, concernant les évolutions du métier de comptable public, que ce soit au sein de l'Éducation Nationale ou au-delà; au niveau national comme au niveau académique, quand les délégations existent et sont actives.

Cette année, nous avons été invités par la Direction Générale des Finances Publics au séminaire annuel des comptables d'EPN et de GIP, le 17 octobre 2017. Le compte-rendu de cette journée est sur le site. Nous avons également été invités au séminaire de lutte contre la fraude le 20 avril 2017 dont le compte-rendu est lui aussi sur le site.

L'ACP, association partenaire et amie, nous a également convié au cocktail de son Assemblée Générale. C'est toujours l'occasion pour l'association de nouer différents contacts pour de futurs partenariats.

Concernant l'évolution de GFC, l'association avait contacté les syndicats afin de leur présenter nos propositions et échanger sur le sujet. Le syndicat majoritaire avait répondu de manière favorable et devait discuter au niveau de ces instances pour définir un éventuel travail en commun. Nous sommes toujours dans l'attente.

Le travail sur ce dossier pris en charge par la DAF A3 explique que nous n'avons pas pu trouver de date pour une rencontre avec le ministère.

Le 8 décembre 2017, l'Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche (IGAENR), suite à son rapport sur l'évolution de la carte comptable en EPLE, a convié le président de l'association à une table ronde organisée le 8 décembre sur l'évolution du métier de gestionnaire d'EPLE. Le débat fut intéressant et animé.

Le 20 mars 2017, deux représentants de l'association (F.Brut et F.Thorel) ont à nouveau rencontré l'IGAENR pour un entretien autour d'une nouvelle mission sur "les problèmes de recrutement dans les filières financières et comptables" : nous avons débattu autour des thèmes du recrutement, de la formation, des propositions sur la construction de parcours professionnels et sur les passerelles qui pourraient être imaginées entre secteurs scolaire et supérieur.

Enfin, Espace EPLE a, comme d'habitude, assuré une permanence à l'ESEN, en septembre, lors du séminaire d'accueil et de formation des nouveaux comptables. C'est un moment privilégié de rencontre et de dialogue avec nos collègues nouvellement nommés sur des postes de comptables. Le dispositif mis en place cette année nous a permis d'intervenir en fin de journée auprès de l'ensemble des stagiaires et de partager avec eux le cocktail de bienvenue pour des discussions plus informelles et des prises de contacts plus personnelles. Nous remercions ici l'ESEN et la DAF A3 pour cette possibilité qui nous est offerte de nous faire connaître auprès des nouveaux collègues.

Notre offre de service auprès des Instituts Régionaux d'Administration pour faire la promotion du métier auprès des stagiaires n'a malheureusement rencontré aucun écho favorable de la part des IRA.

L'activité régulière du site internet, que ce soit au niveau national ou au niveau académique, contribue cependant à renforcer la crédibilité d'une association professionnelle. A ce propos, l'idée de faire une recension de la jurisprudence des CRC est restée lettre morte, faute de volontaires. Si des collègues sont intéressés pour relancer cette initiative, qu'ils se manifestent.

L'activité du national

Trois bureaux se sont réunis sur Paris à l'école Boulle aux mois de septembre, de novembre et mars. Les thèmes d'actualité ont été abordés. A également été préparée lors de ces regroupements l'assemblée générale. Sont présents à ces réunions des représentants de différentes délégations ainsi que les membres du bureau. Pour mémoire, le bureau est ainsi constitué :

- Président Fabien THOREL
- Trésorier Frédéric BRUT
- Secrétaire Général Karine CHARTIER
- Secrétaire Général Adjoint Caroline MAERTEN
- Vice-Président en charge des relations extérieures *Poste vacant*
- Vice-Président en charge du suivi des délégations *Poste vacant*
- Vice-Président en charge des mutualisations et des Greta Sébastien WAFFLART
- Vice-Président Sébastien JOUANNIC
- Vice-Président Nathalie FERDINAND
- Webmestre Etienne ANDRE

D'ici le mois de septembre un nouveau bureau sera nommé par le conseil d'administration. C'est l'occasion de proposer à de nouveaux collègues de le rejoindre le bureau, sachant que certains membres ne souhaitent pas maintenir leur participation aux activités du bureau, tout en restant bien entendu membres de l'association. Toutes les candidatures sont donc les bienvenues. Elles sont à adresser à president@espaceple.org.

Les démarches ont été maintenues pour susciter la création de délégations. Certains membres du bureau se sont même déplacés dans certaines académies pour accompagner ces mouvements. Cela a été le cas pour Marseille, Toulouse et la Réunion. La délégation de Paris a également été créée cette année.

Le bureau avait décidé, en plus de l'assemblée générale annuelle, deux rencontres professionnelles supplémentaires, à destination de tous les collègues intéressés. Pour l'instant, faute de temps et de volontaires, nous n'avons pas pu organiser le séminaire sur la paye en EPLE que nous avions imaginé. Ce n'est que partie remise.

Enfin, le site Internet a hébergé un certain nombre de tribunes et de *vademecum*. Nous avons également profité de cet outil pour faire la promotion de l'outil COGEFI et de ses dernières versions pour faciliter le travail d'analyse financière de la profession.

Cette année, nous avons noué un partenariat avec la Banque Française Mutualiste, déjà partenaire de l'ACP. Leur logo est ainsi présent sur les pochettes contre un financement de l'assemblée générale. Il sera possible pour les délégations de faire appel à eux pour des interventions sur des thèmes aussi divers que la paye, le recouvrement ou la trésorerie.

L'activité des académies

Vous pouvez retrouver *in extenso* sur le site de l'association l'activité au jour le jour des différentes délégations. Leur rapport d'activités est présenté à leurs adhérents lors de leurs assemblées académiques annuelles. Certaines délégations se sont également rapprochées ponctuellement à l'occasion de la réforme territoriale. Ci-après la liste des académies où des délégations sont présentes ou en cours de constitution.

AIX MARSEILLE

AMIENS (association autonome)

BESANCON

CAEN

CLERMONT

CORSE

CRETEIL

DIJON

GRENOBLE

LILLE (association autonome)

LIMOGES

LYON

MARTINIQUE (association autonome)

NANCY METZ

NICE

ORLEANS TOURS

PARIS

POITIERS

REIMS

RENNES

ROUEN

TOULOUSE

VERSAILLES

SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION

CHARGES du 01/05/2016 au 30/04/2017 : 5867.45 €

PRODUITS du 01/05/2016 au 30/04/2017 : 7755 €

Résultat : 1887.55 €

DISPONIBILITES au 30/04/2017 : 20506.93 €

Programme d'activité ESPAC'EPLE 2017 / 2018

Poursuivre le développement de l'association

- Fédérer les dernières académies non impliquées et encourager les volontaires pour animer l'association
 - Contacts répétés par téléphone et courriels auprès de collègues susceptibles d'être force d'entraînement
 - Prévoir éventuellement des déplacements sur place
- pérenniser l'activité des académies déjà dynamiques
 - Mise en valeur via le site internet
 - Relancer les délégations moins actives avec des propositions d'actions
- Maintenir et renforcer la visibilité de l'association

Développer le site internet

- travailler à plus de lisibilité des travaux des académies (encourager les académies à publier régulièrement les compte-rendu de leurs réunions)
- assurer une information régulière sur les nouveautés
- Mise en place d'une liste mail du genre « à ne pas rater sur le site » tout les trimestres par exemple

Concourir à l'amélioration de la formation des comptables et des équipes

- Mettre à disposition des outils
 - Utilisation du site
- Échanges de pratiques organisées dans les délégations académiques

Maintenir notre vigilance et être source de proposition pour le maintien et le développement des outils à notre disposition

- Suivi des évolutions de GFC : mise en avant des propositions Espac'EPLE
- Suivi et utilisation du site de la DAF

Réfléchir à l'évolution du métier de comptable

- Participation et réflexion dans les académies autour des évolutions liées aux cartes comptables
- Travailler à la prise en compte d'un certain nombre de recommandations de l'IGAENR dans son dernier rapport, entre autres :
 - la convention de groupement comptable
 - les instances de concertation au sein du groupement comptable
 - échanges de pratiques sur le rapport du compte financier, sa présentation et sur l'analyse financière
 - développer, dans le cadre du déploiement du contrôle interne comptable, un outil de diagnostic spécifique aux Greta et aux établissements mutualisateurs de paye
 - la dématérialisation des paiements
 - peser sur les orientations prises par le ministère et les académies concernant le recrutement, l'évaluation et le régime indemnitaire des agents comptables
 - s'assurer également de la mise en place d'une formation lourde et de la restructuration des plans de formation académiques, préconisés par l'IGAENR via la recommandation 27

Travailler à la reconnaissance d'un véritable service dédié à la comptabilité